



CONSEIL MUNICIPAL
CE 02 août 2011

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 2 août 2011 à 19h00.

Présents :	M.	Gilbert Rivard	Maire
	Mme.	Guandalina Côté	Conseillère no. 1
	Mme.	Monique Baril	Conseillère no. 2
	M.	Éric Savard	Conseiller no.4
	Mme.	Danielle Matte	Conseillère no. 6

Monsieur Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Jacques Taillefer agit comme secrétaire.

Le quorum étant satisfait, le président déclare la séance ouverte à 19h00.

Rés.090-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sur proposition de madame la conseillère Monique Baril appuyé par madame la conseillère Danielle Matte, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi, le 2 août 2011 – 19h00
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès verbal de la réunion régulière du 5 juillet 2011.
4. Dépôt de document
 - 4.1. Suivi budgétaire
 - 4.2. Bilan du tournoi de golf
5. Correspondance
6. Suivi
 - 6.1. Vente du 11 rue Principale
 - 6.2. Nouveau développement résidentiel – Résolution MDDEP
 - 6.3. Nouveau développement résidentiel – Résolution cadastre
7. Adoption des comptes
8. Rapport des membres du Conseil
9. Affaires courantes :
 - 9.1. Service de garde – Adoption du principe et mandat DG
 - 9.2. Compensation - Frais de déplacements
 - 9.3. Achats – Échantillonneur
 - 9.4. Contrat – Entretien bâtiments municipaux
 - 9.5. Entente – Réparation de bordure – 20 Avenue Laurier
 - 9.5. Avis de motion – Règlement concernant les valves maîtresses
 - 9.6. Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 231 sur les règles de lotissements, le Règlement 232 sur les règles de constructions et le Règlement 233 sur les règles de zonage.
 - 9.7. Plainte Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
10. Parole au public
11. Levée de la réunion

Rés. 091-2011

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2011.

Les conseillers (ères) de la municipalité ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Danielle Matte, appuyé par madame la conseillère Monique Baril, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance 5 juillet 2011.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le Directeur général remet aux membres présents une copie des états financiers au 31 juillet 11.

Le Directeur général dépose le bilan du Tournoi de golf de la ville de Duparquet qui s'est tenu le 1^{er}. août 2011.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance pour le mois de juillet.

SUIVI

Vente du 11 rue Principale

Suite à l'appel d'offre publié pour la vente du terrain du 11 rue Principale la ville n'a reçu aucune offre.

Rés. 092-2011

Nouveau développement résidentiel – Résolution MDDEP

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet désire développer une nouvelle rue à l'est du chemin du Moulin et au nord du chemin Gamache;

ATTENDU QUE le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) demande des plans et devis et une étude environnementale réalisée par des professionnels;

Proposée par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu d'accepter que la firme Groupe Stavible inc. soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Ville de Duparquet, au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une demande d'autorisation pour réaliser un projet de construction d'aqueduc et d'égouts pour un nouveau développement domiciliaire près des chemins Gamache et du Moulin dans la Ville de Duparquet et à fournir, lorsque les travaux de réfection seront complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux de réfection et une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Rés. 093-2011

Nouveau développement résidentiel – Résolution cadastre

Résolution à venir proposée par Danielle Matte et secondé par Monique Baril

Rés.083-2011

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

COMPTES À PAYER EN JUILLET 2011

Fournisseur	Description	Code budgétaire	MONTANT
Alarme La-Sar	Vérification système	02-320-00-522-00	199,37 \$
Aréo-Feu	Entretien annuel	02-220-00-525-00	1 232,01 \$

Buro Concept	Article de bureau	02-130-00-670-00	68,93 \$
Distribution PRAXAIR	Location bouteilles	02-320-00-516-00	32,12 \$
Fond de l'information	Avis de mutation	02-150-00-417-00	12,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	20-320-00-631-00	97,91 \$
Garage Martin Macameau	Essence	20-320-00-631-00	90,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	20-320-00-631-00	119,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	20-320-00-631-00	118,23 \$
Garage Martin Macameau	Huile	20-320-00-631-00	30,49 \$
Grage Lacroix	Frein - Camion de pompier	02-220-00-525-00	257,84 \$
General Chemical	Alun	02-414-00-635-00	2 268,84 \$
Groupe conseil TRAME	Réfection HDV	02-190-00-419-00	4 772,32 \$
ITT Flygt	Contrat entretien préventif	02-414-00-527-00	1 504,07 \$
Jacques Taillefer	Achats et déplacement	multiples	102,42 \$
Jean-Guy Roy Entrepreneur	Niveleuse	02-320-00-516-00	653,65 \$
Jean-Guy Roy Entrepreneur	Niveleuse	02-320-00-516-00	2 614,58 \$
Les entreprises Combinées	Test de ligne	02-130-00-527-00	99,69 \$
Marcel Baril Ltée.	Joint et couvercle	02-320-00-516-00	164,81 \$
Marcel Baril Ltée.	Tête rotative	02-320-00-516-00	13,35 \$
Michel Morin	Frais de directeur	02-220-00-442-00	250,00 \$
Norfil	Article de nettoyage	02-130-00-660-00	90,59 \$
Quincaillerie Palmarolle	Clés	02-130-00-670-00	6,80 \$
Quincaillerie Palmarolle	Boyau arrosage	02-414-00-649-00	66,05 \$
Quincaillerie Palmarolle	Outils	02-320-00-643-00	22,50 \$
Quincaillerie Palmarolle	Cadenas	02-320-00-516-00	14,80 \$
Société mutuelle de prévention	Gestion de la prévention	02-190-00-412-00	284,81 \$
Sun Média	Avis public	02-140-00-340-00	683,55 \$
Techni-Lab	Test - Eaux usées	02-414-00-453-00	201,08 \$
Traction	Pièces rétrocaveuse	02-330-00-525-02	8,85 \$
Traction	Pièces rétrocaveuse	02-330-00-525-02	50,72 \$
Visa Desjardins	Achats Juin	multiples	55,53 \$
Les calcium liquide de l'AT	Calcium liquide	02-320-00-635-00	9 482,21 \$
MRCAO	Quote part	multiples	14 961,76 \$
MRCAO	Réseau large bande	multiples	1 532,00 \$
Raymond Burubé	Concassé	02-320-00-621-00	470,45 \$
ADMQ	Inscription congrès annuel	02-130-00-454-00	205,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	02-320-00-631-00	125,21 \$
Jean-Guy Pigeon	Couteau	02-320-00-640-00	20,40 \$
Serrurier Beauchemin	Barillets et clés	02-320-00-640-00	165,19 \$
FQM	Frais de poste	02-130-00-321-00	20,34 \$
Alain Gagné	Concassé	02-320-00-621-00	318,99 \$
Alain Gagné	Concassé	02-320-00-621-00	273,42 \$
Strongo	Pièces rétrocaveuse	02-320-00-525-02	43,45 \$
Danielle Matte	Achats tournoi	02-701-90-970-03	479,39 \$
Julien Mercier	Déplacements	02-610-00-310-00	104,20 \$
Jean-Guy Roy Entrepreneur	Niveleuse	02-320-00-516-00	1 355,71 \$
TOTAL			45 744,63 \$

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les points soulevés ont rapport :

- Les travaux à la bibliothèque;
- La sensibilisation des riverains aux algues bleues;
- Le débroussaillage autour de la signalisation.

AFFAIRES

Rés. 095-2011

Service de garde – Adoption du principe et mandat au Directeur général

ATTENDU QUE l'École du Maillon – pavillon Duparquet n'offre pas de service de garde pour les enfants après les heures de classe;

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet désire combler ce service pour les enfants fréquentant le pavillon de Duparquet

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu de mettre en place un service de garde au coût de sept dollars (7\$) par jour pour les enfants, après les heures de classe au Pavillon Duparquet de l'école du Maillon selon l'entente négocié avec la direction de l'école qui va mettre ses locaux à la disposition de la Ville pendant les heures du service de garde et de mandater le Directeur général à procéder à l'embauche du personnel du service de garde et d'assurer le suivi de ce service.

Rés. 096-2011

Compensation – Frais de déplacements

ATTENDU QUE les frais de compensation pour les déplacements effectués par les employés et les élus de la Ville, dans le cadre de leurs fonctions officielles, n'ont pas été revus depuis 2007;

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu d'harmoniser les frais de déplacements des employés et élus, dans le cadre de leurs fonctions officielles, avec la politique de la MRC d'Abitibi-Ouest et d'indexer ces derniers selon la fréquence retenue par cette dernière.

Rés. 097-2011

Achat - Échantillonneur

ATTENDU QUE l'échantillonneur requis pour les tests pour les eaux usées ne fonctionne plus;

Proposée par madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un échantillonneur péristaltique portable de modèle MAPST8-000 chez Genex inc. au coût de 2 800,00 (deux mille huit cents dollars) plus taxes

Rés. 098-2011

Contrat – Entretien des bâtiments municipaux

ATTENDU QUE l'entretien de la bibliothèque est actuellement réalisé par les membres bénévoles de cette dernière et que ces tâches ne font pas partie de leur implication bénévole;

Proposée par madame la conseillère Monique Baril et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et unanimement résolu d'ajouter l'entretien des planchers et de la salle de bain de la bibliothèque au contrat d'entretien de Mylène Pelletier, selon une fréquence qui sera déterminé par le Directeur général selon la saison et les besoins, aux conditions qui prévalent dans son contrat actuel avec la ville.

Rés. 099-2011

Entente – Réparation de rocailles – 20 avenue Laurier

ATTENDU QUE lors de travaux sur le réseau d'aqueduc, l'entrepreneur responsable a endommagé les deux rocailles qui se trouvaient sur le terrain du 20 avenue Laurier;

ATTENDU QUE suite à une entente les propriétaires se sont entendus avec la ville sur un montant pour une compensation pour les dommages aux rocailles;

Proposée par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu d'adopter une compensation au montant de mille deux cents dollars (1 200\$) qui sera versé aux propriétaires du 20 avenue Laurier pour les dommages subies pendant les travaux et en échange d'une lettre des propriétaires pour une quittance finale dans ce dossier et un engagement à ne pas poursuivre la ville.

Rés. 100-2011

Plainte au MDDEP

ATTENDU QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reçu une plainte concernant l'entreposage des matières toxiques et dangereuses au garage municipal;

ATTENDU QUE suite à une visite d'une inspectrice du ministère des lacunes ont été constaté et que le ministère demande des actions immédiates afin de combler ces dernières;

Proposée par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu d'engager la firme « Veolia Environmental Services » afin de procéder à la récupération des sols contaminés dans la cour du garage, de vidanger les réservoirs d'huile usées actuel afin de le remplacer par des systèmes conformes et d'autoriser une dépense de quatre mille dollars (4 000\$) pour ces travaux.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Éric Savard pour un règlement ayant pour objet les valves maitresses.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Monique Baril pour un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement 231 sur les règles de lotissements, le Règlement 232 sur les règles de constructions et le Règlement 233 sur les règles de zonage.

PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

DIVERS

Aucun point pour adoption.

RÉS. 101-2011

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par madame la conseillère Danielle Matte, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h02.